



DELIBERATION DU BUREAU DU 12 FEVRIER 2018

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 12 FEVRIER à 18 H 30, le Bureau s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

Nombre de membres : 30

Etaient présents les Vice-Présidents et membres du Bureau :

Membres présents : 22

Mesdames MARCEL, HALL, MAILLART (Vice-Présidentes) Madame WU (Membre du Bureau) Messieurs BOULANGER (Président) SURHOMME, DOVERGNE, COTTARD, MAROTTE, JUBERT, DAIGNY, CHIRAT (Vice-Présidents) Messieurs CAPELLE, BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, LEROY, VAN DE VELDE, FRANCOIS, MONTAIGNE, HENNEBERT, AUBRY et BARRE (Membres du Bureau)

Etaient excusés :

Messieurs LAMOTTE, AMARA (Vice-Présidents) Monsieur DUTILLEUX (Membre du Bureau)

Etaient absents :

Messieurs DALRUE, PELTIEZ, POTTIER, BINET, et BIECKENS (Membres du Bureau)

AMENAGEMENT D UN OFFICE DU TOURISME ET D UN CENTRE MUSICAL – Travaux supplémentaires

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCVN du 10 octobre 2016, concernant l'attribution des marchés concernant les travaux relatifs au réaménagement des locaux administratifs de la CCVN en Centre musical et bureaux de l'Office du Tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Avre Luce Noye issue de la fusion de la Communauté de communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de communes du Val de Noye au 1^{er} janvier 2017 ;

Dans le cadre de la fin de chantier et de la régularisation de certaines situations présentées par des entreprises et restées en souffrance depuis plusieurs mois,
Considérant que certains travaux relèvent de travaux supplémentaires pour le Cabinet BRASSART (maîtrise d'œuvre) mais qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avenant en leur temps,

Considérant le devis signé par la maîtrise d'ouvrage CCVN,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire

- Entérine les travaux supplémentaires visés par le maître d'œuvre :

SAS AVANTI Lot n° 6 Carrelage Faïence : devis n° DE00202 pour un montant de 837.50 € HT,

- Autorise le règlement des sommes dues à l'appui de ces validations,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Travaux et du Patrimoine, à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A MOREUIL, le 12 FEVRIER 2018

Le Président,
Pierre BOULANGER



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 22.02.2018

FOUILLOY, le 08/12/2016

Communauté de communes du Val-de-Noye
1, rue du Docteur Binant

Numéro de devis : DE00202

Date de validité : 06/02/2017

80250 AILLY SUR NOYE

Descriptif des travaux

Aménagement d'un office de tourisme et d'un centre musical - Lot 06 Carrelage - Faïence

Description	Qté	Unité	PV/HT	Montant HT	TVA
Travaux supplémentaires					
Dépose du carrelage 20x20 non adhérent et mise en décharge	25,00	M2	15,00	375,00	20,00
Application d'un ragréage fibré de rénovation, épaisseur dito carrelage déposé	25,00	MI	18,50	462,50	20,00
TOTAL Travaux supplémentaires				837,50	

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance ..., située ..., valable en France métropolitaine.

Taux	Base	Montant
0,00		
20,00	837,50	167,50
0,00		
0,00		

Total HT	837,50
TVA	167,50
Total TTC	1 005,00
Acompte	0,00
Net à payer	1 005,00 €

Conditions de règlement :

Pour l'entreprise (signature et cachet)

SAS AVANTI
Capital 4000 euros
Parc d'activités Henry Potez - 80300 ALBERT
Tél : 03 22 74 61 60 Fax : 08 82 11 07 16
secretariat@sas-avanti.fr
Siret : 808 851 104 00013

Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)


le 12/12/2016

CCALN
 144, rue du Cardinal Mercier
 80110 MOREUIL
 secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
 7, rue Jean Dupuy
 80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
 DE MONTDIDIER

01 MARS 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Aménagement d'un Office de Tourisme et d'un Centre Musical - Travaux supplémentaires ✓	2018.02.12.1 ✓	
Commémorations Grande Guerre 2018 ✓	2018.02.12.2 ✓	

Fait à Moreuil, le 20 Février 2018

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.